

OBJET : Gestion du personnel

Depuis le 1^{er} septembre 2012, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives est vacant à Cœur de Sologne du fait du détachement de l'agent titulaire à l'éducation nationale.

Afin de le pourvoir, un agent sera nommé par contrat jusqu'à la fin du détachement.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la rémunération au niveau du 2^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives (indice brut 357, indice majoré 332).

OBJET : Convention avec le Conseil Général

Le panneau de promotion économique situé en sortie d'autoroute A71 direction Lamotte-Beuvron est très abîmé.

Ce panneau avait été installé en 1999 sur la base d'une convention entre la commune de Lamotte-Beuvron et l'Adelec. La compétence action économique étant transférée à la communauté de communes et l'Adelec n'existant plus, il est nécessaire de passer une nouvelle convention avec le Conseil Général afin d'organiser le renouvellement du message pour une meilleure qualité visuelle.

Le Président soumet les termes du projet de convention à passer avec le Conseil Général à l'approbation du conseil communautaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention.

OBJET : Transferts de crédits

Afin d'améliorer la qualité comptable, la communauté de communes met en place les écritures d'ICNE (intérêts courus non échus) sur cet exercice et cela nécessite un transfert de crédits.

Il convient également de modifier le transfert voté le 04 octobre 2012 qui comporte une erreur de fonction.

Les transferts suivants sont proposés pour le budget général :

Dépense 33/6574	Subvention	- 4 100 €
Dépense 95/6574	Subvention	+ 4 100 €
Dépense 020/66112	Rattachement des ICNE	+ 3 200 €
Dépense 020/64111	Rémunération principale	- 3 200 €

Au budget annexe des zones d'activités, il convient également de prévoir les crédits pour l'écriture nécessaire au mandatement des ICNE :

Dépense 66112	Rattachement des ICNE	+ 200 €
Dépense 61521	Entretien de terrains	- 200 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les transferts ci-dessus.